



Procès-verbal N°7 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 06 décembre 2022

Bureau du Conseil : Olivier Piot, Président, Alain Roy, Vice-président, Anne-Laure Zürcher, Scrutatrice, Christine Vulliamoz, Scrutatrice.

Secrétaire : Gaetana Duvoisin

Municipalité : Cédric Charlet, Syndic, Patrick Vallotton, Vice-Syndic, Raphaël Pedrazzini, Municipal, Iwona Mas, Municipale, Myriam Gianotti, Municipale

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 31 / Excusés : 4 / Absents : 0 / Majorité : 16

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	O. Piot	<p>Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée, aux Municipaux, à la Boursière et aux spectateurs.</p> <p>Il souhaite également un bon retour à la Secrétaire et remercie Mme Céline Perrin pour son remplacement lors du précédent Conseil.</p> <p>Un bon retour est souhaité également à Mme Jacqueline Schwab et il remercie Mme Coralie Dumarthey pour son remplacement concernant la rédaction du résumé du Conseil pour le Vuarrens Infos.</p> <p>Il rend hommage aux personnes décédées au village en 2022 et demande un moment de silence.</p> <p>Il rappelle à l'assemblée que la disposition des tables a été établie pour l'amélioration du comptage lors des votes et qu'il faut parler bien fort et lever la main pour s'exprimer.</p> <p>Il informe de la présence de la Boursière Mme Sandrine Cretignier à cette assemblée, en appui à la Municipalité pour le point 4 de l'ordre du jour.</p>	La séance est ouverte à 20h00.
2	2/ Adoption du PV de la dernière séance	O. Piot	<p>Aucune remarque n'a été formulée.</p> <p>Celui-ci est accepté à l'unanimité.</p>	Le PV du 04 octobre 2022 est adopté
3	3/ Communication du Conseil	O. Piot	<p><u>Le tableau des points ouverts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • les points 1, 2, 6, 8 sont en cours ou avec une échéance ultérieure; 	

			<ul style="list-style-type: none"> les points 9, 12 et 13 : des informations seront éventuellement données par la Municipalité lors de cette séance. <p><u>Modification ordre du jour</u> Le Président informe l'assemblée d'une modification de l'ordre du jour qui est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> Point 7 : Motion Thomas Gerber, prolongation de l'utilisation du congélateur. <p>Cette modification est approuvée par l'assemblée.</p> <p><u>Rappel des règles de vie lors des séances du Conseil</u> Le Président fait un retour sur son intervention dans une situation difficile lors du dernier Conseil (point 18 dernier paragraphe). Il rappelle que nous avons été élu pour défendre l'intérêt général de la Commune et de ses citoyens, il remercie d'avance d'en prendre bonne note.</p>	
4	4/ Préavis Municipal 2022/11 concernant le Budget 2023	S. Buffat	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion dans son intégralité.</p> <p><u>Conclusion</u> Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances recommande, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter le préavis municipal No 2022/11 relatif au budget 23 tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Sylvain Buffat</p>	
5		<p>S. Buffat</p> <p>I. Mas</p> <p>C. Charlet</p> <p>D. Monod</p> <p>P. Vallotton</p> <p>T. Gerber</p> <p>M. Besson</p> <p>L. Cotti-Brisebois</p> <p>Ch. Menétrey</p>	<p>S. Buffat demande une explication sur l'étude du terrain de l'église.</p> <p>I. Mas répond que ça touche le développement durable et la biodiversité, il s'agit d'un endroit de rencontre en plein air pour la population.</p> <p>C. Charlet remercie la Commission des finances et de gestion pour son rapport, il revient sur le point de la partie des réserves pour expliquer qu'elles seront utilisées pour faire de la rénovation, afin de les diminuer, il n'est pas conseillé d'avoir trop de réserve. Il remercie la Boursière pour son aide.</p> <p>Il informe également l'assemblée sur l'harmonisation comptable de deuxième génération « MCH2 » demandé par le Canton. Celui-ci a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation des Communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyen. Il comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation. La Municipalité a décidé de faire ce passage en 2027.</p> <p>D. Monod aimerait savoir de quels chemins de forêts il s'agit dans les réserves établies.</p> <p>P. Vallotton explique qu'il y a une part de budget qui n'est pas totalement maîtrisée. La Municipalité a prévu de faire un plan quinquennal, afin de détecter celles qui nécessitent une intervention dans l'ordre des priorités.</p> <p>T. Gerber demande pourquoi l'impôt aux successions et donations augmente au lieu de diminuer, compte No 210.405.00.</p>	

H. Gerber

C. Charlet explique qu'en 2022 la Municipalité a été prudente sur ce compte. Pour 2023, une moyenne a été établie sur trois ans avec la diminution.

M. Besson aimerait savoir de quelle construction de piste il s'agit, concernant le compte No 320.314.05 pour CHF 50'000.00.

P. Vallotton informe qu'il s'agit du chemin qui est entre la ciblerie du Stand de tir, qui descend vers le prochain chemin bétonné direction le refuge.

M. Besson demande si la Municipalité est consciente qu'il y avait une ancienne décharge sur le site de l'église où l'étude sera faite.

I. Mas répond que toutes les décharges dangereuses sont répertoriées dans le Canton. Cette décharge en question a été fermée dans les années 70 et ne contenait pas de choses dangereuses.

L. Cotti-Brisebois aimerait que la Municipalité présente son plan de dépenses et investissements, avant délibération du budget 2023.

Ch. Menétrey aimerait avoir des précisions sur les honoraires de CHF 25'000.00, qui figurent sur les comptes No 350.318.02 et No 430.318.03.

P. Vallotton informe qu'il s'agit des fameuses études préalables présentées dans les précédents Conseils, qui ont été mis au budget.

H. Gerber aimerait avoir des précisions sur la somme additionnée de CHF 44'000.00 pour l'achat de matériel, comptes Nos 110.311.00, 350.311.00, 430.311.00, 440.31.00.

P. Vallotton informe qu'une partie est pour la mise à jour du matériel de l'administration communale et l'autre pour le renouvellement d'outils des employés de la voirie. Il s'agit d'une estimation basée sur un historique, qui a été fait les années précédentes.

L. Cotti-Brisebois aimerait savoir si dans le budget, la Municipalité a tenu compte de la rénovation de l'ancienne Forge, qui figure dans les bâtiments administratifs, en fonction du changement d'affectation du congélateur communal.

P. Vallotton répond que l'ancienne Forge figurera dans les bâtiments administratifs, tant que le préavis ne sera pas voté, éventuellement avec un changement d'affectation.

L. Cotti-Brisebois demande s'il est raisonnable, dans un contexte d'inflation et d'augmentation des taux d'intérêts, une telle augmentation de charges, notamment dans la masse salariale.

C. Charlet informe que face à la crise, il est bon d'investir pour soutenir l'économie. Il est également bien d'entretenir le parc immobilier de la Commune et le matériel. En ce qui concerne les charges salariales, une partie correspond à la réorganisation du Conseil Communal et l'autre sont les charges sociales mis à jour, il précise que cela n'a pas été fait dans le passé.

H. Gerber souhaite avoir des explications sur le compte No 320.314.04 (Entretien Hors bail à ferme) qui est à CHF 0.00, il y a normalement des frais d'entretiens de chemins, du nettoyage de ruisseaux, des élagages, etc. dans une Commune.

			<p>C. Charlet informe qu'il n'y avait pas de charge en 2021 et 2022, la Municipalité a donc décidé de mettre ce compte à CHF 0.00. Il tiendra compte de sa remarque pour les prochaines fois.</p> <p>H. Gerber fait une observation sur la somme de CHF 50'000, qui figure sur le compte No 320.314.05 (Construction piste), il aurait été plus judicieux de mettre cette somme dans le compte routes, ceci afin de recevoir éventuellement des subventions. Au surplus, il demande deux amendements concernant les comptes Nos 310.318.01 (CHF 25'000.00) et 440.318.00 (CHF 25'000.00). En effet, il ne voit pas l'urgence de ces dépenses et propose de les supprimer.</p> <p>C. Charlet informe qu'il s'agit de frais d'honoraires dans différents dicastères pour l'avancement de certains projets. Si le Conseil estime que ces dépenses ne sont pas nécessaires, la Municipalité établira des préavis à la place.</p> <p>D. Monod est plutôt d'accord sur le fond avec la remarque de H. Gerber, mais est plutôt d'avis de les laisser au budget afin de ne pas convoquer plusieurs fois les Commissions.</p> <p>La Municipalité présente le plan d'investissements avec les explications sur beamer comme demandé par L. Cotti-Brisebois.</p> <p>H. Gerber retire les amendements et demande que le plan d'investissements soit distribué à tous les Conseillers. Celui-ci sera annexé au présent procès-verbal.</p>	
6		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons au vote.</p> <p>Le préavis 2022/11 est accepté avec 23 oui, 5 non et 2 abstentions.</p>	Le préavis 2022/11 relatif au budget 2023 est accepté
7	5/ Préavis Municipal 2022/12 concernant le congélateur communal	X. Buffat	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc dans son intégralité.</p> <p><u>Conclusion</u> : La Commission recommande à l'unanimité de refuser le préavis No 2022-12.</p> <p>Pour la Commission ad'hoc : X. Buffat</p>	
8		F. Mooser	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion dans son intégralité.</p> <p><u>Conclusion</u> : Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances recommande, à la majorité de ses membres, au Conseil communal de refuser le préavis tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : F. Mooser</p>	

9		<p>P. Vallotton</p> <p>G. Buffat</p>	<p>P. Vallotton explique l'historique du congélateur, ainsi que la phase transitoire à gérer. Le courrier adressé aux locataires des cases n'a pas été clair et il s'en excuse. Celui-ci parlait uniquement de la situation énergétique et non pas du problème des travaux à y effectuer. Au surplus, des photos du lieu ont été présentées à l'assemblée, qui montrent les différentes problématiques.</p> <p>G. Buffat estime, qu'à notre époque, toute personne peut se procurer un congélateur pour le mettre chez soi.</p>	
10		<p>O. Piot</p>	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons au vote.</p> <p>Le préavis 2022/12 est refusé avec 21 non, 1 oui et 8 abstentions.</p>	<p>Le préavis amendé 2022/12 relatif au congélateur communal est refusé</p>
11	<p>6/ Préavis Municipal 2022/13 concernant la rénovation installation traitement chlorure ferrique</p>	<p>M. Neukomm</p> <p>R. Pedrazzini</p>	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc dans son intégralité.</p> <p>La Commission ad'hoc regrette ne pas avoir eu accès à plus de précisions sur le devis des travaux, ainsi que sur le rapport du bureau d'expertise spécialisé.</p> <p><u>Conclusion :</u> Malgré cela et au vu de ce qui précède, la commission ad hoc recommande, à l'unanimité de ses membres, au Conseil Communal d'approuver le préavis tel que présenté, dans sa version corrigée (concerne : amendement demandé par la Commission des finances et de gestion ci-dessous).</p> <p>Pour la Commission ad'hoc : M. Neukomm</p> <p>R. Pedrazzini précise que le devis des travaux est actuellement en cours d'expertise par un bureau spécialisé.</p>	
12		<p>L. Ciocca</p>	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion dans son intégralité.</p> <p>Le financement des travaux est assuré par les liquidités communales et viendra diminuer le fond de réserve constitué, sans impact majeur pour les futurs travaux.</p> <p>Comme mentionné par Monsieur Pedrazzini lors de la séance, une erreur s'est glissée dans le texte du préavis, au dernier paragraphe, où il est mentionné un montant de CHF 75'000.00. Le montant demandé par la Municipalité correspond à l'offre de l'entreprise Techfina SA et il est de CHF 57'100.00.</p> <p>Pour corriger ce montant, la Commission demande un amendement pour remplacer le montant de CHF 75'000.00 par celui de CHF 57'100.00.</p>	

			<p><u>Conclusion</u> Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 2022/13 amendé, relatif à la rénovation de l'installation de traitement des boues au chlorure ferrique de la STEP, tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : L. Ciocca</p>	
13		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons au vote de l'amendement :</p> <p>L'amendement est accepté à la majorité.</p> <p>Nous passons ensuite au vote du préavis amendé :</p> <p>Le préavis amendé 2022/13 est accepté à l'unanimité.</p>	<p>Le préavis amendé 2022/12 relatif la rénovation installation traitement chlorure ferrique est accepté</p>
14	7/ Motion Thomas Gerber prolongation de l'utilisation du congélateur communal	<p>O. Piot</p> <p>P. Vallotton</p> <p>D. Monod</p> <p>N. Maire</p> <p>X. Buffat</p> <p>G. Buffat</p> <p>M. Buffat</p> <p>H. Gerber</p> <p>M. Besson</p>	<p>Le Président a reçu aujourd'hui une motion de Thomas Gerber, qui demande à la Municipalité une prolongation de l'utilisation du congélateur communal. Celle-ci est lue à toute l'assemblée.</p> <p>P. Vallotton comprend qu'il s'agit d'un sujet émotionnel pour le village. Mais la Municipalité s'est mis dans une réalité, elle rappelle qu'elle a tout de même fait appel à un expert pour faire une étude sur ce congélateur. L'installation peut du jour au lendemain ne plus fonctionner. Beaucoup de frais ont été engendrés cette année et fort probablement également par la suite. Dans le cadre de la mise à l'enquête qui va être faite, il y aura sans doute des problèmes au niveau de l'hygiène avec les Services cantonaux. Tous ces éléments mis à bouts ont abouti à cette décision.</p> <p>D. Monod précise que la rénovation de la Forge n'est pas encore acceptée par le Conseil, donc il ne comprend pas la fermeture avant du congélateur.</p> <p>P. Vallotton répond qu'il fallait bien commencer par quelque chose. Il rend également attentif l'assemblée sur les droits du locataire, qui peut aller jusqu'à une plainte à l'ASLOCA. Il rappelle également que si la rénovation de l'ancienne Forge n'est pas acceptée, il y aura toujours le problème de gaz avec le congélateur, ainsi que l'installation qui sera interdite dans cinq ans.</p> <p>N. Maire, qui a fait partie de la Commission ad'hoc, se réfère au rapport établi par le Service Climat Froid dont la production de froid n'est pas un souci. Il précise que le gaz est voué à disparaître pas avant l'année 2030. Il nous informe également d'un article de la Fédération Romande des Consommateurs, qui dit que les congélateurs communaux ont de l'avenir. Il soutient donc la Motion.</p> <p>P. Vallotton relève que la Motion n'est peut-être pas recevable, il ne s'agit pas d'une décision du Conseil. Il met également en garde l'assemblée des risques encourus avec l'appartement qui est loué.</p>	<p>La Motion est refusée</p>

X. Buffat est du même avis que G. Buffat. Mais s'il y a volonté des citoyens de garder le congélateur communal, pourquoi ne pas en créer éventuellement un nouveau et pourquoi pas dans un autre endroit. Il n'y aurait pas de délai excessif. Le local des pompiers serait l'endroit idéal.

P. Vallotton s'est renseigné auprès de diverses Communes, dont certaines ont arrêté d'avoir un congélateur. Si la Municipalité doit partir sur un nouveau projet, cela va mettre du temps et de l'argent. Il précise que le préavis de l'ancienne Forge sera voté en mars 2023.

G. Buffat pense que l'utilisation de ce congélateur est en majorité fait par des agriculteurs, qui vendent leur viande. Il trouve qu'il n'est pas du ressort de la Commune de payer pour eux. M. Buffat est du même avis que G. Buffat, les gens peuvent acquérir un congélateur privé. Au surplus, il n'est pas convaincu que s'il y a une augmentation des prix de location des cases, que les gens vont les louer.

H. Gerber informe que le Mont-sur-Lausanne a créé un congélateur communal et que Bottens a rénové le sien. Il relève que la remarque à G. Buffat concernant les paysans est déplacée.

P. Vallotton informe que la Commune d'Echallens a fermé le sien pour les mêmes raisons que la Commune de Vuarrens. Il aimerait aussi savoir les chiffres de coûts pour la création d'un nouveau, est-il rentable ? Il pense que ce n'est pas à l'ensemble des citoyens de supporter les frais.

D. Monod dit que la Motion va à l'encontre de ce que P. Vallotton vient de dire, car avec une augmentation de CHF 30.00 la case, la Commune serait bénéficiaire, en prenant le calcul de la moyenne de l'entretien des cinq dernières années.

P. Vallotton précise que l'installation est vieille et que l'entretien va coûter de plus en plus cher et précise qu'il y aura une diminution de cases lors des travaux.

M. Besson tient à rappeler que concernant la rénovation de la place de jeux, les frais de celle-ci sont supportés par l'entier des contribuables, même s'ils n'en profitent pas.

P. Vallotton informe que cet argument a été d'abord écrit dans les rapports des diverses commissions.

Le Président précise qu'il s'agit d'une Motion concernant une prolongation d'utilisation et que l'auteur peut retirer celle-ci ou la modifier. Il la maintient.

D. Monod demande si cette prolongation a une date butoir.

Le Président relit la conclusion de la Motion pour répondre à la question. Etant donné la complexité de la situation, il demande une suspension pour se concerter sur la recevabilité de cette Motion.

Après délibération du Bureau, la Motion maintenue va être délibérée, voici les deux cas de figures de la suite à y donner :

- la Motion refusée => le dossier sera classé
- la Motion acceptée => selon le doute de sa validité, le Président prendra les renseignements nécessaires auprès de la Préfecture en fonction de l'art. 17 du règlement du Conseil communal. Elle sera reportée au prochain Conseil ou éventuellement dans un Conseil extraordinaire, étant donné les délais.

			<p>Plus personne demandant la parole, nous passons au vote pour la prise en considération de la Motion :</p> <p>La Motion est refusée avec 14 non, 13 oui et 3 abstentions.</p> <p>D. Monod aimerait avoir des précisions sur l'art. 60 du règlement du Conseil concernant le renvoi de la Motion.</p> <p>Le Président répond qu'il s'agit d'une possibilité d'élire une commission pour préavis sur la prise en considération si 1/5ème des membres le demande avant de la voter.</p>	
15	8/Communications de la Municipalité	R. Pedrazzini I. Mas	<p><u>Informations eaux</u></p> <p>Pour donner suite aux démarches de recherche des trois fuites d'eau, R. Pedrazzini informe que les travaux sont en cours pour certaines fuites et que pour les autres, les propriétaires vont être informés par courrier pour entreprendre les démarches à effectuer. Il informe qu'en 2023, le système de surveillance du réseau communal pour détecter les pannes, va être mis en place.</p> <p><u>Fontaine de Vuarrenge</u> : les travaux concernant le remplacement de la conduite débuteront courant décembre 2022.</p> <p><u>STEP</u> : l'analyse de l'infrastructure est en cours (sécurité, utilisation, capacité future).</p> <p><u>Antenne téléphonie mobile</u></p> <p>R. Pedrazzini informe que l'entreprise Swisscom prend acte du fait qu'il n'y a pas de possibilité de poser une antenne sur la château d'eau. Les courriers aux opposants seront envoyés prochainement. La société Swisscom maintient toutefois le projet dans la Commune. Une nouvelle discussion aura lieu entre l'entreprise Swisscom et la Commune à ce sujet le 12.12.2022.</p> <p><u>Exigences cantonales, pénurie énergétique</u></p> <p><u>Analyse de la situation des éléments critiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • STEP : impact potentiellement très important • EAU : en attente d'informations de l'AIAE <p><u>Points de rencontre d'urgence PRU</u> : il s'agit d'un point de contact et d'accueil pour délivrer des services à la population, en collaboration avec la Préfecture, des précisions leur seront demandées pour créer la procédure.</p> <p><u>Mise en place d'une structure et d'un plan de continuité</u> : celle-ci sera supervisée par l'Etat-major cantonal de conduite.</p> <p><u>Ressources humaines</u></p> <p>I. Mas nous informe que la Municipalité a pris la décision de se séparer de l'employé communal M. Grégory Genna, à l'issue des différentes démarches entreprises. Une recherche d'un nouveau collaborateur a été entreprise.</p>	
16		P. Vallotton	<p><u>Stratégie Municipale</u></p> <p>P. Vallotton présente à l'assemblée les projets de la Municipalité pour 2023, 2024 et 2025 dans les grandes lignes.</p>	

			<p>Projet de l'ancienne Forge P. Valotton nous informe de la variante retenue par la Municipalité, de la rénovation complète de celle-ci pour un montant approximatif de CHF 860'000.00, ainsi que du planning présenté à l'assemblée par beamer. L'enquête public sera anticipée par rapport à la décision finale, ceci afin de gagner du temps.</p> <p>Route d'Echallens Il communique à l'assemblée que les travaux ont été effectués, deux couches sur la partie la plus abîmée ont été posées, des compléments de travaux sporadiques vont être effectués sur la bande opposée. Une photo est montrée à l'assemblée où figure le non-respect de certains habitants vis-à-vis du travail réalisé.</p> <p>Eclairage public Il y a eu un retour très positif de la première zone d'extinction. Du matériel est en attente pour l'extensions des autres zones.</p>	
17		M. Gianotti	<p>Chauffage à distance M. Gianotti nous informe avoir un premier retour de l'étude effectuée. Elle nous explique la problématique concernant la distance des bâtiments communaux entre eux, ceux-ci sont trop éloignés. Il y a la possibilité d'étendre en s'associant avec les bâtiments avoisinants, qui appartiennent à des privés. Un courrier concernant un sondage leur parviendra prochainement. Elle rappelle que l'objectif d'un chauffage centralisé est de minimiser la distance et de maximiser la puissance.</p> <p>Déchetterie La décision a été prise par la Municipalité de fermer la déchetterie aux horaires permanents, car il y trop d'incivilités, malgré les multiples avertissements. A partir de janvier 2023, une nouvelle adaptation sera possible en fonction du retour d'expériences.</p> <p>Place de jeux Les travaux de la place de jeux ont débuté en novembre 2022. Lors de ces travaux, des dallages et du béton ont été retrouvés sous l'herbe, ceux-ci ont été évacués. Cette place sera ouverte fin mai début juin 2023.</p>	
18		<p>C. Charlet</p> <p>L. Ciocca</p> <p>I. Mas</p> <p>M. Neukomm</p> <p>L. Cotti-Brisebois</p> <p>A. Roy</p>	<p>C. Charlet remercie tous ceux qui s'impliquent dans la vie villageoise, les employés communaux, les surveillants de la déchetterie, les patrouilleurs, M. Paul Ferrari, Mme Françoise Provost, Mme Jacqueline Schwab, les conseillers communaux, le bureau du Conseil, ainsi que ses collègues.</p> <p>L. Ciocca aimerait avoir des informations concernant les sondages géothermiques.</p> <p>I. Mas informe que les gens concernés ont déjà été contactés par l'entreprise Orlatti. Elle explique le déroulement dans les grandes lignes (camions, forage, etc.), en précisant que cela se passera pendant la nuit.</p> <p>M Neukomm propose d'informer la population au sujet de la fermeture de la déchetterie, notamment par le biais du site Internet, qui n'a pas été mis à jour.</p>	

		<p>R. Pedrazzini</p> <p>F. Verly</p>	<p>C. Charlet en prend note et s'excuse de l'oubli.</p> <p>L. Cotti-Brisebois demande s'il est légal de mettre à l'enquête la rénovation de l'ancienne Forge avant que le préavis soit approuvé.</p> <p>P. Vallotton informe qu'il s'agit de deux procédures différentes, indépendantes l'une de l'autre.</p> <p>A. Roy aimerait savoir quand est-ce que la Municipalité va donner des informations aux habitants au sujet des PRU.</p> <p>R. Pedrazzini informe que ça dépendra de ce que le Canton exigera des Communes, la procédure complète sera alors établie. Il précise que le point de rencontre en cas de crise est prévu dans le bâtiment de l'administration communale, qui sera situé dans le quartier central. La procédure finale doit être acceptée par le Canton et la Préfecture. La Municipalité renseignera ses habitants lorsque tous les éléments seront établis.</p> <p>A. Roy aimerait savoir la nécessité du PRU.</p> <p>R. Pedrazzini répond que cette nécessité est d'avoir un point de rencontre en cas de crise, afin que la population puisse s'y rassembler.</p> <p>A. Roy trouve que l'explication n'est pas assez détaillée et explique à l'assemblée, qu'en cas de panne de courant complet, le réseau téléphonique et l'accès internet pourraient ne plus fonctionner. Les PRU sont des antennes destinées à la population touchée par une situation d'urgence, qui peut y obtenir des informations quant à l'état de la situation, des urgences vitales et de passer des appels d'urgence.</p> <p>F. Verly aimerait avoir des informations sur la mise à l'enquête de l'ancienne Forge. Il rappelle qu'un crédit de CHF 18'000.00, a été octroyé pour une étude. Il pense que la somme investie au moment du vote pour la rénovation sera supérieure à la somme attribuée lors de l'étude, étant donné que les frais inhérents à la mise à l'enquête seront payés avant ledit vote.</p> <p>P. Vallotton informe que la somme de CHF 18'000.00 a servi pour l'étude du projet dans son ensemble (deux variantes), il précise que le budget est cadré. Les frais pour la mise à l'enquête représentent environ CHF 3'000.00 à CHF 4'000.00, les plans qui ont été établis pour l'étude sont plus ou moins valables pour la mise à l'enquête. La somme attribuée au budget pour les études préalables sera utilisée en partie pour payer les frais de mise à l'enquête. Si le préavis est accepté, lesdits frais seront absorbés dans la rénovation.</p>	
19	9/ Propositions individuelles	<p>O. Piot</p> <p>H. Gerber</p> <p>P. Vallotton</p>	<p>H. Gerber propose qu'à l'avenir les préavis soient présentés pour les prochains Conseils.</p> <p>P. Vallotton informe qu'il existe une liste, mais que celle-ci n'est pas figée. Les préavis seront néanmoins présentés.</p> <p>Le Président remercie la Municipalité et M. Gianotti concernant la soirée à la prévention de la criminalité. Il félicite également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Johan Jambon et son équipe, pour l'obtention de la médaille d'Or au World Cheese Awards 2022, au Pays de Galles • M. Jérôme Walker, qui a reçu le bris-car du meilleur buteur par les lecteurs du journal La Région • FC-NGDV, pour le bris-car du meilleur parcours saison 2021-2022 • M. Guillaume Dutoit pour ces exploits au plongeur, 4^{ème} du championnat d'Europe et du Monde 2022 • Jeunesse de Vuarrens pour l'organisation du Téléthon 2022 	

			<p>Il informe que le prochain Conseil aura lieu le mardi 14 mars 2023, à la Salle du Grand Conseil Vaudois, à Lausanne. Il remercie P. Vallotton pour l'organisation de ce prochain Conseil. Un courriel sera envoyé aux Conseillers, en temps voulu, afin de les informer du déroulement de cette soirée.</p> <p>Le Président rappelle à l'assemblée qu'une agape est prévue après clôture de cette séance et il remercie tout le monde en leur souhaitant de belles fêtes de fin d'année.</p>	
20		O. Piot	Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.	Fin du Conseil à 22h25

PV adopté par le Conseil communal du mardi 14 mars 2023

Le Président

Olivier Piot



La Secrétaire

Gaëtana Duvoisin